

Compte-rendu de l'Assemblée générale du 26 juin 2021

Etienne Champagne, président de la CAPEB du Morbihan, ouvre l'Assemblée générale 2021 qui se tient cette année de façon dématérialisée et en physique (en visio-conférence), en vertu des dispositions gouvernementales liées au contexte sanitaire. La quasi-totalité des membres du bureau se trouvent à Radenac, avec le président et le secrétaire général.

L'assemblée générale est en effet conjointement organisée dans le cadre du Tour de France et des cyclo-sportives de Radenac dont la CAPEB est le principal partenaire. Le temps très pluvieux explique peut-être la faible présence d'adhérents. Un stand CAPEB a été monté, avec la présence des Compagnons du devoir.

La CAPEB a été publiquement et officiellement remerciée, chaleureusement, notamment par le président de Pontivy Communauté. Divers élus étaient également présents, et la CAPEB a ainsi pu bénéficier d'une belle visibilité. Notre organisation a également été l'objet d'un article dans Ouest-France.

Concernant les résolutions et les élections :

Les 4 candidats au poste d'administrateurs et les 3 candidats au poste de membre de la commission des finances ont tous été élus :

4 nouveaux élus au conseil d'administration :
Isabelle Amiel
Manuel Chauvel
Valérie Chauvire
David Hamdaoui

3 membres élus de la commission des finances :
Emmanuelle Bébin
Patricia Cremers
Alain Rocher

Toutes les autres résolutions sont approuvée :

1ère résolution : APPROBATION DU RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE
Après avoir lu le rapport moral et d'activité, l'Assemblée approuve le rapport.

2ème résolution : APPROBATION DES COMPTES, AFFECTATION ET APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL.

Après avoir entendu le rapport financier, au vu de la présentation des comptes et du budget prévisionnel, le rapport principal et le rapport spécial de M le Commissaire aux comptes, l'Assemblée générale approuve l'ensemble des comptes pour l'exercice clos le 30 septembre 2020. Le résultat négatif est imputé sur les réserves pour un montant de 108 281.00 euros. Le budget prévisionnel est adopté.

3ème résolution : DESIGNATION DE MME MARIANNE TARDY POUR LES ACTIONS JUDICIAIRES.

Mme Marianne Tardy est désignée pour ester en justice au nom de la CAPEB du Morbihan dans les litiges pénaux concernant les actions au titre du travail illégal ainsi que dans les procédures relevant du Conseil de prud'hommes, les tribunaux pénaux, le tribunal de Commerce et le Pôle social du Tribunal de Grande Instance au profit des adhérents.

Plus aucun sujet n'étant à l'ordre du jour et aucune intervention n'étant sollicitée par les adhérents présents ou en visioconférence, le président clôture l'assemblée générale.